



AVIS PUBLIC

Aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlement modifiant les règlements d'urbanisme

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 août 2025, le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Rosaire a adopté les projets de règlement qui suivent :

- Projet de règlement de concordance n° 228-0925 modifiant le plan d'urbanisme :
 - Se conformer au schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska par rapport aux groupes vulnérables (règlement 421);
 - Se conformer au Projet de loi 67 (PL67) sur les îlots de chaleur.
- Projet de règlement de concordance n° 229-0925 modifiant le règlement de zonage :
 - Se conformer au schéma d'aménagement et de développement de la MRC d'Arthabaska par rapport à la terminologie et aux utilisations secondaires à l'intérieur d'une habitation (règlements 344 et 421).
- Projet de règlement n° 230-1025 modifiant le règlement de zonage :
 - Améliorer les dispositions sur les logements complémentaires;
 - Permettre les conteneurs dans certaines zones;
 - Augmenter le nombre maximal de logements dans un bâtiment multifamilial dans la zone R8;
 - Modifier les limites des zones A8 et A9 afin de permettre la culture de petits fruits sur des terrains.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **9 septembre 2025, à 19h00** au 8, rue Lafrenière, Saint-Rosaire. Cette assemblée permettra au Conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales d'ouverture. Les limites des zones sont disponibles sur la carte interactive de la MRC d'Arthabaska à l'adresse suivante : <https://geo.victoriaville.ca/CarteMRCArthabaska/>

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 14^e jour d'août 2025.

Julie Roberge
Greffière-trésorière